



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN

1589, rue Principale

Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0

Tél. : (819) 828-2872

Télec. : (819) 828-0442

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Présentation d'une dérogation mineure

Veillez prendre avis que le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien, à sa séance du 4 avril 2022, entendra les recommandations du comité consultatif d'urbanisme et statuera sur la présentation d'une demande de dérogation mineure tel que présenté ci-bas :

Dérogation mineure

Nature et effet

Demande :

La demande vise l'implantation dans la zone Rua-9 d'une grange à ± 10 mètres de la ligne de propriété.

Norme :

Dans la zone Rua-9, le règlement stipule que l'implantation de bâtiment doit se faire à 30 m et + de la ligne de propriété.

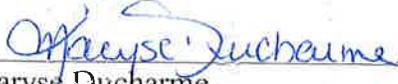
Zone : F-25

Identification du site concerné

Lot 6 207 059, chemin Saint-Rémi

Toute personne intéressée peut faire valoir son opinion en la faisant parvenir par écrit au Conseil municipal avant midi pour la séance du 4 avril 2022 ou se présenter à cette séance à 19 h 30 et ce, relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Adrien ce 4 avril 2022


Maryse Ducharme
Directrice générale et greffière-trésorière

